

L'écho de l'égout

N° 3/06
DECEMBRE 78

Cher(e) Ami(e),

La prochaine réunion de la CNPSS aura lieu le **MARDI 16 JANVIER 79** à 19h30, au secrétariat permanent 33 rue du Maelbeek, 1040 Bruxelles (près de la Place Jourdan).

Au programme :

1. en préliminaire : projection de quelques dias de Rosée;
2. les moyens juridiques de protection :
par exemple ; - peut-on empêcher une vente de concrétions?
- peut-on déposer plainte pour pollution d'une grotte ou d'un chantoir par un égout ou un dépotoir?

Rappelons notre programme 78-80 en matière d'action et d'information juridique :

I. Loi / conservation de la nature :

- obtenir un arrêté d'application sur la protection des concrétions et cristaux de grottes et des paysages souterrains;
- faire une étude des possibilités d'actions juridiques immédiates contre le vandalisme (avant l'A.R. d'application);
- obtenir un arrêté d'application sur la protection générale de la faune cavernicole, y compris les chauves souris et les biotopes souterrains.

2. Lois / protection des eaux de surface et des eaux souterraines :

- obtenir un A.R. d'application (eaux sout.) interdisant explicitement en pays calcaires l'usage des chantoirs (et en général de tout point d'absorption des eaux vers le sous-sol) des dolines, des entrées de grottes, des anciennes carrières, comme dépôts d'immondices, exutoires d'égouts ou aqueducs d'eau de ruissellement de route ou d'autoroute;
- faire une étude juridique des possibilités d'interventions actuelles contre la pollution des chantoirs et des grottes.

3. Urbanisme et Aménagement du Territoire :

- interdire le comblement de chantoirs, entrée de grottes, ou doline sans permis de modifier le relief du sol, et empêcher le comblement de tout site intéressant;
- étendre à tous les plans de secteur des régions calcaires la "zone de protection des richesses naturelles souterraines";
- obtenir que soit repris en zone R tous les sites karstiques de grand intérêt spéléologique, scientifique ou touristique.

TOUS CEUX QUE CES QUESTIONS INTERESSENT (ET PARTICULIEREMENT LES JURISTES !)

SONT CORDIALEMENT INVITES.

DERNIERES NOUVELLES

Le Roi vient de signer l'arrêté de classement de l'ensemble des Grottes "Schmerling" à Les Awirs/Engis.

Il s'agit d'une série d'abris sous roche de grand intérêt préhistorique. Ces grottes étaient menacées de destruction par les Carrières Carmeuse et c'est la seconde tentative de classement qui a abouti (la première a échoué en 1974 à l'intervention de Carmeuse).

LA LISTE DES GROTTES CLASSEES S'ALLONGE !!

COTISATION C.N.P.S.S. 1979

Cette cotisation s'élève à 100 fr à titre personnel et à 200 fr comme club ou association. Elle permet de recevoir l'"ECHO de l'Egout" et les autres documents diffusés par la C.N.P.S.S., de bénéficier du prêt de l'expo et du film (deux nouveaux films disponibles en 1979), de participer aux activités de la Commission, etc...

Vers l'Avenir
15/12/78

NETTOYAGE

DU « TROU MANTO », DIMANCHE, A BEN-AHIN

Le dimanche 17 décembre, à partir de 14 h. 30, le groupe spéléo du « Coup de Soleil », de Huy, organisera le nettoyage du « Trou Manto », à Ben-Ahin.

Cette action est destinée à sensibiliser la population à la protection des sites naturels de la commune de Huy.

Un jour, on jette une pile de lampe de poche, le lendemain, une bouteille vide et une boîte de conserve, puis tout devient crasseux.

Il est à noter que les carrières avoisinantes le long de la route Huy-Andenne sont également devenues des dépotoirs et qu'un fameux nombre de carcasses de voitures y sont entreposées.

C'est contre cet esprit de décharge sauvage que le groupe spéléo du « Coup de Soleil » demande à tous de porter une attention particulière, en assurant la propreté des sites spéléologiques et autres dans notre région.

On signalera, d'autre part, que la ville de Huy apportera son appui à cette action en offrant les sacs-poubelles nécessaires pour acheminer les ordures. Toutes les personnes intéressées par cette action du dimanche 17 décembre sont invitées au rendez-vous, à 14 h. 30, au « Coup de Soleil », 2, rue Saint-Martin, à Huy.



W. R.

LES EAUX SOUTERRAINES EN PERIL

cpepes

Comité Régional de Spéléologie
Bourgogne - Franche - Comté

la spéléologie face à la pollution des eaux souterraines dans les régions calcaires en particulier dans l'Est.

La poursuite des explorations, l'étude sans cesse approfondie des phénomènes souterrains liés à l'écoulement en profondeur des eaux superficielles, amènent inévitablement les spéléologues à se préoccuper du développement effarant de la pollution des "eaux souterraines" durant ces dernières années.

La Commission Permanente d'Etudes et de Protection des Eaux Souterraines s'est constituée en Bourgogne - Franche-Comté pour lutter contre la prolifération des déversements résiduaux dans le sous-sol, responsables de la dégradation progressive des eaux souterraines dans les régions calcaires.

Contrairement à la croyance populaire, les eaux ne se purifient pas au cours de leur passage au travers des roches calcaires toujours très fissurées qu'elles traversent rapidement et sans difficulté (exemple : vitesses apparentes de 60 m à l'heure). Ainsi s'expliquent les crues subites qui, parfois dangereuses pour le spéléologue, affectent certaines sources quelques heures à peine après le début d'un violent orage.

Les eaux karstiques sont donc assez vulnérables à la pollution sous de nombreuses formes plus ou moins insidieuses.

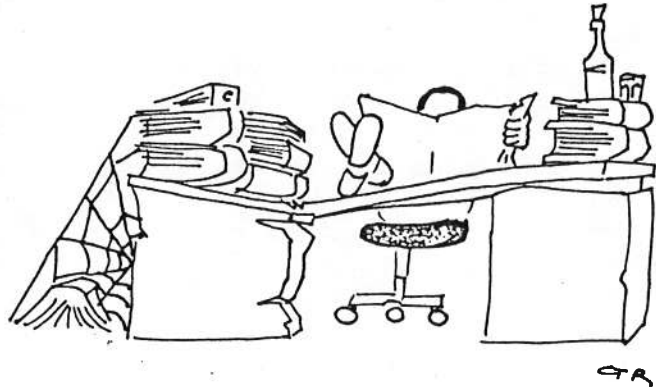
L'observation et l'étude des circulations souterraines intéressent au plus haut point les milieux scientifiques et organismes de recherche car les ressources en eaux pures de notre pays sont de plus en plus limitées. Il sera d'ailleurs difficile d'éviter "une crise de l'eau" dans les dix années à venir si l'on ne freine pas pollution et gaspillage...

Paradoxalement, ce ne sont guère les scientifiques ou techniciens des eaux qui se préoccupent véritablement de ces problèmes... Neutralisés par leurs cadres d'action, ils en subissent l'inertie alors que la réalité les dépasse totalement... Il semble difficile à certains d'admettre que cette eau, dont nos premiers livres de géographie vantaient les réserves colossales, puisse soudain faire défaut. Il est temps d'agir rapidement, avant que les choses deviennent irréversibles.

C'est pourquoi maintenant beaucoup de gens réalistes, alarmés par cette absence de réaction de la "tête pensante" de la nation prennent les choses en main.

Les spéléologues, pour leur part, désirent de plus en plus susciter des pouvoirs publics et de leurs services locaux ou régionaux des ouvertures constructives. Grâce aux recherches et explorations, une réelle politique de contrôle et de surveillance des "eaux souterraines" pourrait être élaborée et adaptée à chaque région. Sur la base des travaux antérieurs, tous les points de contamination existants peuvent être pour la plupart d'entre eux, facilement et économiquement répertoriés. Des mesures énergiques seraient alors possibles et positives dans la plupart des cas.

Tout cela pourrait donc s'effectuer à peu de frais pour la collectivité, à charge pour celle-ci en contrepartie d'agir, car tous ces efforts seraient vains s'ils ne débouchaient pas sur quelque chose de constructif : réalisation de stations d'épuration, sanctions pénales etc.



En ce domaine, on ne peut hélas que souligner la carence flagrante du système administratif et judiciaire : aucune "répression" n'existe... Il devient urgent d'ailleurs, de renforcer les textes législatifs existants... et surtout leur application.

Dans l'immobilisme actuel, les réseaux souterrains se transforment peu à peu en collecteurs d'eaux résiduaires et deviennent rapidement de véritables cloaques. Par exemple, la rivière souterraine de Verveau, située dans la Vallée de la Loue et qui draine les eaux d'un plateau avoisinant est un triste exemple de cette évolution : polluée à 100 % ce n'est plus qu'un gigantesque écoulement de liquides boueux et putrides... En deux années, cette pollution a pratiquement doublé et l'on peut envisager qu'elle aura certaines répercussions désagréables dans le site d'ailleurs pittoresque où exsurgent les eaux en amont d'une grosse localité.

Ce cas n'est pas unique : un grand nombre de sources captées sont également touchées.

Ce n'est donc que par une action immédiate et constante que l'on pourra sauvegarder les eaux souterraines dont près de 60 % de la consommation domestique est constituée dans nos régions.

Massifs calcaires et eaux souterraines

Les paysages calcaires de nos régions sont bien souvent criblés d'orifices de cavernes et d'entonnoirs. C'est à l'intense activité de dissolution des eaux que l'on doit l'ensemble de ces phénomènes pittoresques de la surface du sol ainsi que les réseaux souterrains creusés dans l'intérieur des massifs.

Par enfouissement progressif, les circulations souterraines mettant à profit les points faibles des roches (cassures, failles, joints de stratification...) se sont constituées et organisées au cours des temps pour conduire les eaux collectées sur les plateaux aux sources établies dans les bas fonds que sont les vallées.

Le spéléologue appelle "Karst" (du nom allemand d'une région située aux environs de Trieste très riche en cavernes), un massif calcaire où l'on rencontre en grand nombre ces phénomènes, témoins de l'action agressive des eaux sur les roches. La chaîne du Jura, même dans ses zones peu élevées en altitude, est un bel exemple de karst en pleine évolution.

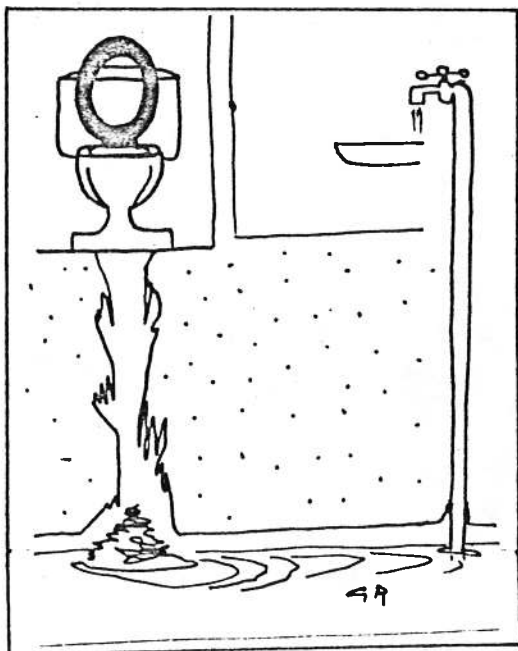
Au niveau du sol, l'écoulement des eaux vers le milieu souterrain peut s'effectuer de deux façons : soit par infiltrations diffuses (pluies), soit par engouffrement massif (perte d'un ruisseau, gouffre absorbant, puits perdu etc...).

Un ruisseau peut aboutir à une cavité et y disparaître pour ressortir à plusieurs kilomètres de là créant ainsi une nouvelle source. Il s'agit en fait d'une "fausse source" ou résurgence puisqu'elle n'est pas alimentée exclusivement par les infiltrations météoriques.

Toutes les résurgences sont menacées plus que les autres sources par la pollution car leur alimentation provient d'écoulements de surface concentrés, facilement contaminables. Les liaisons souterraines, pertes-résurgences, sont de mieux en mieux connues grâce aux explorations et là où l'homme ne peut aller par les expériences de coloration des pertes.

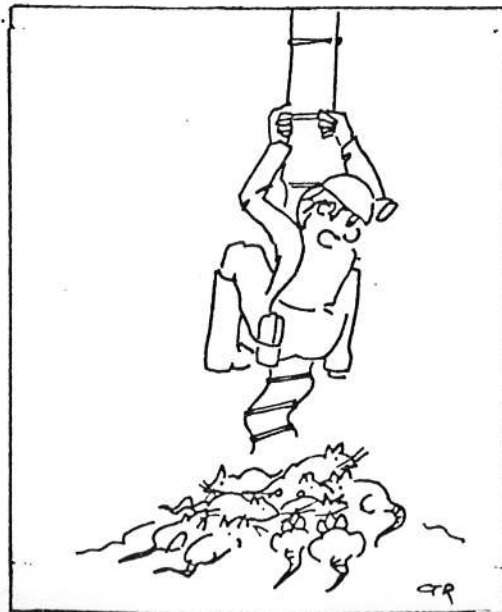
Mais le "karst" ce n'est pas uniquement l'ensemble des galeries où les eaux peuvent s'écouler librement mais c'est encore les innombrables fissures des calcaires qui permettent l'existence de nappes de grande capacité. Ces nappes, en relation avec les écoulements souterrains sont menacées par la pollution.

.la pollution au robinet...



en rire...

.les dessous d'une société...



...ou en pleurer ?

La pollution des eaux karstiques

Voici d'une façon claire et succincte les principales formes de pollution qui affectent les eaux souterraines, ainsi que leurs effets et les solutions préconisées :

- Les épandages superficiels et le lessivage des sols

L'agriculteur dispose depuis une décennie, d'une panoplie de "mauvais génies" (contrairement à ce que devrait être ce noble métier) plus qu'impressionnante : engrais chimiques, pesticides, herbicides, insecticides, fongicides). Des quantités phénoménales de ces produits, aux noms seuls déjà inquiétants, sont répandues chaque année à la surface du sol ; si ce dernier est calcaire, les eaux pluviales entraînent vers le milieu souterrain 40 à 50 % de ces agents dont une grande partie réapparaîtra aux sources qui alimentent rivières et captages, le reste gagnera les nappes.

L'effet des engrais en milieu aquatique est bien connu des passionnés de la nature pour qu'il ne soit pas nécessaire de s'étendre outre mesure sur le sujet. (croissance d'algues, diminution du taux d'oxygénation, disparition des êtres vivants etc...)

Pour sa part, la nocivité des agents chimiques n'est plus à démontrer bien que très mal connue... Actuellement, la prolifération de maladies bizarres et insidieuses, liée plus ou moins à la pollution chimique ne nous rassure pas. Les êtres vivants ne sont sûrement pas à l'abri de certaines dégénérescences certainement déjà en cours et dues à l'action incontrôlable et incontrôlée des produits chimiques.

Quel chercheur peut affirmer le contraire ?

Les pollutions par épandage ne pourraient être enrayerées qu' en modifiant radicalement les méthodes "sauvages" de culture actuelles. Est-ce seulement pensable dans un système où la rentabilité à court terme prévaut sur l'avenir de l'homme ?

Dans l'expectative, il faudrait au minimum commencer par limiter l'utilisation des engrais et établir des contrôles stricts. Les agents chimiques quant à eux, ne devraient être utilisés que dans les cas extrêmes avec parcimonie et jamais à titre simplement préventif comme actuellement. Ils pourraient d'ailleurs faire place à des produits ou procédés naturels. La recherche peut, si on la sollicite et à condition qu'on lui alloue des crédits en rapport avec les sommes investies dans la recherche par les entreprises fabriquant de produits chimiques, apporter en ce domaine, des solutions intéressantes.

- Les dépôts insalubres et dangereux - les décharges

Depuis toujours, les cavités du sol ont servi de poubelles... Animaux morts de maladie, produits encombrants ou dangereux, matériel de guerre, ordures... on trouve de tout dans les entrées de cavernes comme dans les effondrements du sol. MARTEL, le créateur de la spéléologie moderne dénonçait dès la fin du siècle dernier ces pratiques. En buvant l'eau polluée d'une résurgence, il montra, au risque de sa vie, le danger. Ses efforts aboutirent au vote, le 15 février 1902, de la première loi pour la protection des eaux souterraines. Elle permit, alliée à de sages mesures de surveillance des sources, de faire reculer la menace de nombreuses épidémies locales redoutablement connues depuis le haut moyen-âge.

Actuellement, l'existence de charniers au fond des gouffres se fait de plus en plus rare : les animaux morts sont collectés par les services d'équarissage obligatoires (réalisation exemplaire et fort utile de la nation. Cependant, un projet tendant à faire payer l'enlèvement des charognes, risque de tout remettre en question...!).

Hélas, la multiplication des décharges d'ordures clandestines dans le milieu naturel s'empare progressivement des orifices de cavités souterraines ; cette forme de pollution se rapproche beaucoup des contaminations chimiques en raison des grandes quantités de résidus et de produits ménagers dangereux ou toxiques qui les composent.

Sur un sol calcaire, une masse importante de détritiques fait peser un réel danger pour les eaux souterraines du fait de sa concentration dans un espace restreint.

La contamination s'effectue par infiltration directe dans le sol. Aucune décharge, à plus forte raison contrôlée ne devrait être installée n'importe où. Il convient

pour chaque implantation de rechercher un site acceptable c'est-à-dire possédant un sous-sol argileux qui peut former écran. En cas d'impossibilité de découvrir un tel site, une protection artificielle devrait être réalisée. Actuellement, l'implantation d'une décharge contrôlée nécessite le rapport d'un géologue officiel...



- Les déversements accidentels

Ils sont le fait d'imprudences ou de malveillances. Bien souvent d'origine industrielle, ils sont très dangereux. La répression de tels agissements devrait être exemplaire et dans chaque cas entraîner des responsabilités financières. Ce n'est pas le cas actuellement. L'inertie de la justice est remarquable ! (jugement à long terme, peine ridicule, incapacité ou inconscience des magistrats...).

- Les rejets d'hydrocarbures

A eux seuls, ils mériteraient autant de pages que cet exposé... Pour simplifier, nous les rapprocherons des pollutions chimiques. Ils sont tout aussi dangereux pour les organismes vivants. On rencontre de plus en plus des traces d'hydrocarbures dans les écoulements souterrains. Actuellement, de nombreux déversements de ces produits s'effectuent dans le sol : huiles usées notamment. Beaucoup de garages ou d'établissements industriels ont de curieux systèmes d'évacuation de leurs liquides gênants qui ne sont pas acceptés par les réseaux contrôlés d'assainissement... Effectués très souvent en terrain privé et gardé, ces faits ne peuvent être reprochés à leurs auteurs que très difficilement. De plus, la répression en ce domaine n'existe pas (cependant, la collecte des huiles usées commence à être mise sur pied... Elle devrait être obligatoire...).

- Les stockages souterrains ou en carrières de produits dangereux

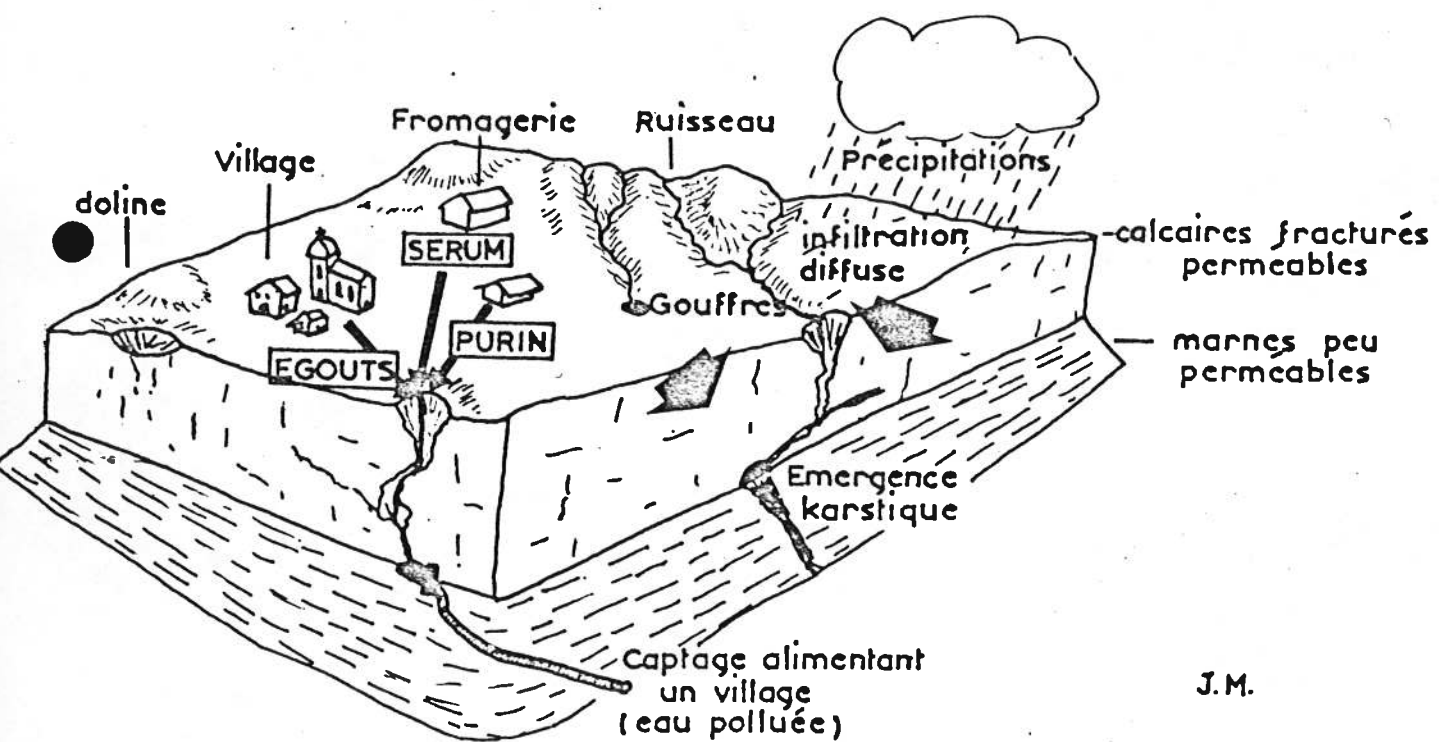
Ils sont en contradiction formelle avec la législation (règlement sanitaire et code de la santé publique). Il est d'ailleurs assez rare de rencontrer dans les cavités naturelles du sol des aménagements de stockage... Par contre, nombre de carrières désaffectées sont utilisées comme entrepôts. Les carrières, il faut le souligner, sont des endroits propices à l'infiltration rapide des pollutions vers les circulations souterraines (roche apparente souvent sur-fissurée, sans couverture végétale).

A notre connaissance, il n'existe pas en France actuellement de silo atomique utilisant une cavité naturelle. Certains projets anciens proposaient cette utilisation...

- Les explosions atomiques souterraines

Préconisées par certains savants farfelus pour la fissuration des réservoirs gazifères à grande profondeur et pour exploiter certaines ressources minérales (schistes bitumineux), leur emploi expérimental est décevant. De telles explosions feraient courir un risque incalculable aux ressources en eaux.

DÉVERSEMENTS RÉSIDUAIRES et RÉSURGENCES



J.M.

- Les déversements résiduaires

Si l'on n'avait pas à faire, comme la plupart du temps, à des déversements de masse, les risques de pollution par les eaux résiduaire

s d'origine domestique, seraient certainement moins grands. En effet, ces effluents forment après leur regroupement en collecteur d'égout, de véritables ruisseaux, infames, nauséabonds, plus ou moins liquides et chargés de matières organiques en décomposition, de détergents, de germes, de virus etc...

Sous cette forme, le tout est bien souvent envoyé sous terre par déversement dans un gouffre, un effondrement, une fissure ou un puits perdu.

Depuis bientôt une dizaine d'années, les communes des plateaux francs-comtois s'efforcent de s'équiper en réseau de "tout à l'égout"... Nous devrions dire plutôt de "tout au trou" car pratiquement aucune station d'épuration n'est construite simultanément à ces travaux... La loi pourtant interdit clairement ces pratiques mais dans ces cas précis, ce sont les COMMUNES et les SERVICES TECHNIQUES de l'Etat qui agissent ainsi.

Construire un réseau d'assainissement sans prévoir, à son extrémité, une station d'épuration ou au moins un système provisoire de décantation, c'est agir sans conscience et faire preuve d'une totale irresponsabilité.

Même au vingtième siècle, il faudrait savoir enfermer les êtres néfastes !...

En regard de nos moyens actuels, il conviendrait également de ne plus réaliser que des réseaux séparatifs (eaux pluviales et eaux usées)!...

Autrefois, la grande dispersion des rejets était infiniment moins dangereuse que tous ces déversements effectués sans contrôle et n'importe où avec la bénédiction des pouvoirs publics.

Il serait souhaitable que toute décision prise au mépris des règles les plus élémentaires d'hygiène puisse entraîner la responsabilité pénale et financière de ses auteurs qu'ils soient simples citoyens, fonctionnaires ou élus locaux.

En matière de protection des eaux souterraines, il doit exister une certaine solidarité entre communes amont et communes aval... Ces dernières s'alimentent souvent aux résurgences des eaux usées des premières.

A l'heure actuelle, la réglementation prévoit que les réseaux d'assainissement doivent impérativement être reliés à une station dans les communes qui débutent des travaux. Malheureusement de nombreux villages rejettent leurs eaux usées dans le sous-sol, ayant construit leur réseau d'assainissement avant cette nouvelle réglementation. Ce problème est donc loin d'être résolu.

D'autre part, les effluents de fromageries particulièrement nocifs se voient très souvent interdire l'accès aux stations d'épuration sans qu'aucune autre solution ne soit prévue pour les traiter.

Il est regrettable enfin que la réalisation de travaux d'assainissement soit liée à des intérêts particuliers (remises honteuses que touchent certains fonctionnaires, maîtres d'oeuvre par exemple sur le montant des travaux !)

- Les stockages souterrains ou en carrières de produits dangereux

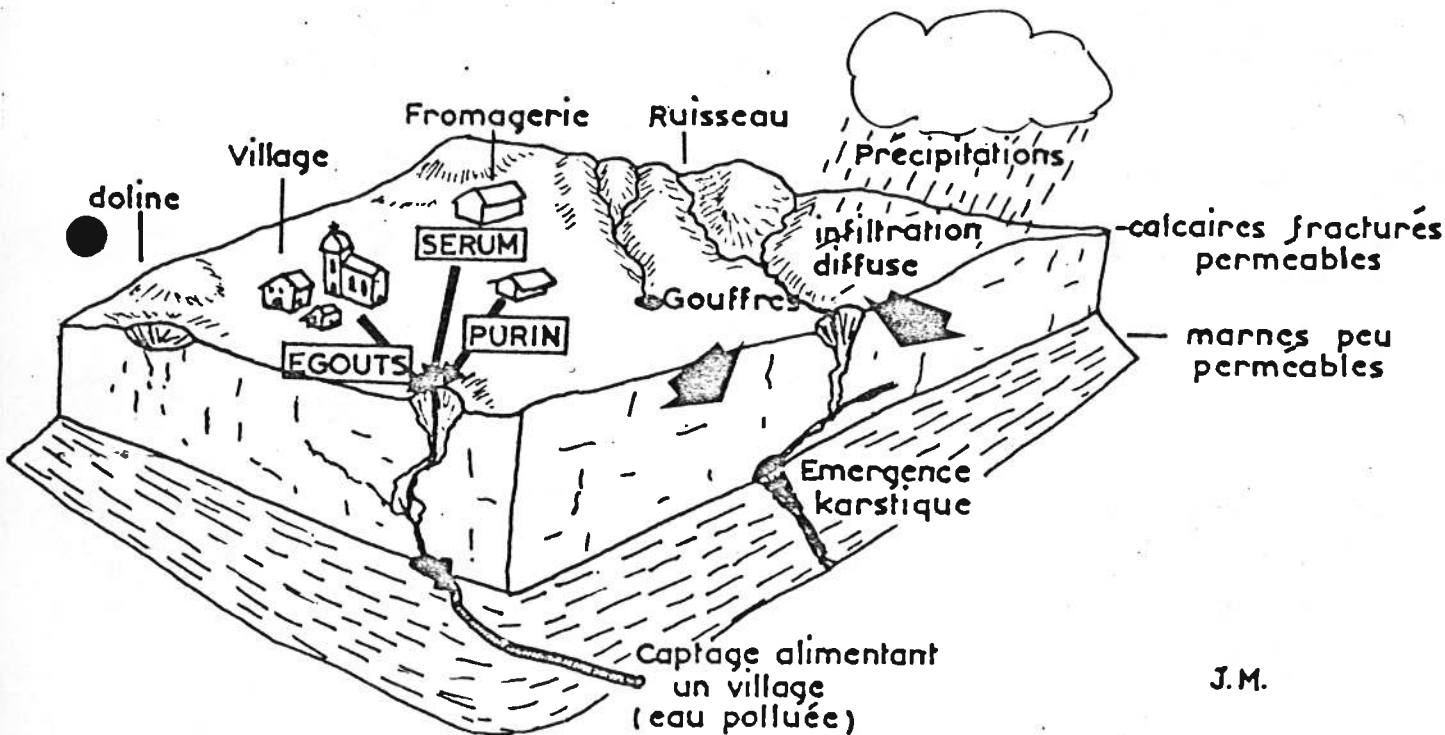
Ils sont en contradiction formelle avec la législation (règlement sanitaire et code de la santé publique). Il est d'ailleurs assez rare de rencontrer dans les cavités naturelles du sol des aménagements de stockage... Par contre, nombre de carrières désaffectées sont utilisées comme entrepôts. Les carrières, il faut le souligner, sont des endroits propices à l'infiltration rapide des pollutions vers les circulations souterraines (roche apparente souvent sur-fissurée, sans couverture végétale).

A notre connaissance, il n'existe pas en France actuellement de silo atomique utilisant une cavité naturelle. Certains projets anciens proposaient cette utilisation...

- Les explosions atomiques souterraines

Préconisées par certains savants farfelus pour la fissuration des réservoirs gazifères à grande profondeur et pour exploiter certaines ressources minérales (schistes bitumineux), leur emploi expérimental est décevant. De telles explosions feraient courir un risque incalculable aux ressources en eaux.

DÉVERSEMENTS RÉSIDUAIRES et RÉSURGENCES



J.M.

Dans l'avenir, l'équipement des plateaux doit être énormément développé en stations de traitement des eaux résiduaires si l'on veut sauver les eaux souterraines et par là même, les sources autour desquelles, au cours des temps, s'est développée et doit continuer de se développer, la vie.

- La pollution et son passage sous terre

Comme le soulignent les premières lignes de cet article, la pollution transite dans les massifs calcaires, chariée par les eaux. Son passage s'accompagne d'effets significatifs.

En général, l'arrivée d'effluents pollués dans les réseaux, provoque en premier lieu, l'apparition de mousses dont les détergents sont en grande partie responsables. C'est en quelque sorte une sonnette d'alarme.

Si la pollution s'accroît, les eaux deviennent de plus en plus lourdes et perdent progressivement leur limpidité. Des dépôts malodorants apparaissent alors sur les parois et des vases occupent peu à peu le fond des bassins naturels. La galerie transformée d'abord en fosse septique devient ensuite un véritable cloaque souterrain envahi peu à peu par des boues noirâtres... Ces boues, même si par la suite la source de pollution est neutralisée, contribueront à maintenir pendant une longue période un taux élevé de pollution en restituant progressivement aux écoulements les matières dangereuses qu'elles contiennent.

Il faut retenir que les conduits souterrains sont des "voies express" pour la pollution souterraine.

Pour l'ensemble des non initiés, les cavernes, endroits froids et obscurs, sont délaissées par les êtres vivants ou habités d'animaux effrayants sortis tout droit des légendes locales... La vérité est beaucoup plus complexe : en effet, les grottes sont souvent peuplées de petits animaux dont l'évolution très lente s'est effectuée en quelque sorte, en dehors de notre monde, loin de la lumière et de la chaleur notamment. Il existe toute une gamme d'animaux cavernicoles plus ou moins adaptés au monde souterrain. Ces animaux semblent si curieux qu'une équipe importante de biospéléologues les étudie depuis plus d'un demi-siècle. Insectes, vers, petites crevettes, araignées, myriapodes, coléoptères, poissons, salamandres... entre autres, font partie de la faune des cavernes.

Actuellement, il est constaté bien souvent que des colonies importantes de cette faune vivant près des écoulements souterrains ont été décimées.

Nous citerons à titre d'exemple, le Niphargus, sorte de crevette blanche, dépigmentée à cause de l'obscurité, pouvant mesurer jusqu'à 3 cm de longueur et vivant dans les ruisseaux souterrains. Cette sympathique bestiole que l'on rencontrait sous terre dans la moindre flaque d'eau tend à disparaître. Le fait qu'elle tire subsistance des matières charriées par les eaux, permet d'attribuer sa disparition à la pollution souterraine.

Il est difficile de terminer cet exposé sans évoquer cet extraordinaire mammifère ailé et grand chasseur d'insectes nocturne qu'est la chauve-souris... De nombreuses cavités du Haut-Doubs en comptaient il y a seulement une dizaine d'années, des colonies de plusieurs milliers... Actuellement, il ne reste plus en tout et pour tout, que quelques dizaines d'individus éparpillés dans l'ensemble des cavernes.

La pollution des eaux n'est pas responsable de cette hécatombe effrayante : c'est aux insecticides que nous devons paradoxalement la disparition d'un des plus efficaces chasseurs d'insectes... Mais c'est là un autre problème...

En conclusion, le sauvetage des eaux souterraines n'est pas le problème des seuls spéléologues... Par cette brochure, ils témoignent sans aucun scrupule et sans ménager qui que ce soit car tel est leur devoir... Ils souhaitent que les administrations s'ouvrent à la vraie concertation et qu'une prise de conscience se développe progressivement. Les pollueurs devraient enfin être payeurs, ce n'est pas tout de le dire...

L'eau pure, c'est la source de la qualité de la vie.

ami lecteur...

cet ouvrage vous a été offert gracieusement par la Commission Permanente d'Etude et de Protection des Eaux Souterraines (C.P.E.P.E.S.) et le Comité Régional de Spéléologie BOURGOGNE-FRANCHE COMTE qui vous félicitent de l'intérêt que vous portez à la nature même si celle-ci est parfois bien cachée. Elle n'en est hélas que plus difficile à défendre: aidez-nous à le faire comprendre...

- 1ère Edition, juin 1976, tirage 1000 exemplaires,
- Directeurs de la publication : DEVAUX F., MUDRY J.
- reproduction sans modification autorisée

7.774 SITES POLLUÉS RECENSÉS EN WALLONIE

A QUAND LE GRAND NETTOYAGE ?

Sept mille sept cent septante-quatre sites pollués recensés : la Wallonie ferait bien d'entreprendre son grand nettoyage. On savait certes au départ de l'opération « Inventaire pollution wallonie » qu'il fallait s'attendre à des vérités peu agréables à voir et à sentir mais les résultats dépassent toutes les désespérances...

Le 16 janvier dernier, le Secrétaire d'Etat aux Affaires sociales wallonnes, Albert Califice, chargeait la société ornithologique Aves d'établir, dans un délai de neuf mois, un inventaire de la pollution wallonne.

Pour les sites karstiques et les eaux souterraines, c'est la Commission nationale de Protection des Sites spéléologiques qui s'est chargée du travail. Celui-ci, précisons-le bien, ne concernait pas la pollution industrielle, extrêmement importante elle aussi.

600 bénévoles sur le terrain.

L'inventaire devait en fait servir deux objectifs : d'abord localiser les dépôts d'immondices et les sources d'effluents liquides, ensuite faire prendre conscience au public et aux autorités locales de la gravité de la pollution de notre environnement et des conséquences dommageables pour la santé publique, la faune, la flore, le paysage et l'esthétique.

Six cents personnes ont participé bénévolement à cette vaste opération dotée — pour son organisation et son dépouillement — d'un budget de près de deux millions de F. Ornithologues, spéléologues et autres naturalistes ont ainsi battu villes et campagnes pour un travail fort ingrat dont ils espèrent — et on le souhaite avec eux — qu'il débouchera très rapidement sur une vaste « opération propreté ».

Pour la petite histoire, on retiendra que c'est en participant à l'inventaire Aves que deux jeunes garçons ont découvert au fond d'une décharge de Bossière le corps d'un taximan assassiné deux jours plus tôt.

La Wallonie avait été divisée en 269 zones correspondant chacune à une carte au 1/10.000e 2 et à une surface de 80 km carrés (un rectangle de 8 km sur 10).

Chaque enquêteur découvrant un site pollué a rempli un questionnaire technique préalablement testé sur le terrain afin de décrire aussi précisément que possible la nature du dépôt et d'envisa-

ger les moyens de l'éliminer par la suite. Chaque emplacement du site pollué a ensuite été reporté sur la carte au 1/10.000e.

Pour la pollution de surface, 268 cartes étaient à prospecter. 228 l'ont été. Dans deux seulement, on n'a apparemment trouvé aucun site pollué. Pour les sites karstiques et les eaux souterraines, 87 des 98 cartes concernées ont été prospectées. Des sites pollués ont été recensés sur 62 d'entre elles.

Au total, on en arrive à l'impressionnant total de 7.774 sites pollués. Une seule carte, donc un rectangle de 8 km sur 10, en abrite même à elle seule 231 ...

Et ce n'est pas tout

Sept mille sept cent septante-quatre, c'est impressionnant et pourtant les promoteurs de l'inventaire estiment eux-mêmes que les mauvaises conditions climatiques ont freiné l'ardeur de certains collaborateurs et que le travail de recherche s'est aussi révélé plus lourd que prévu, la prospection intégrale d'une carte complète nécessitant au moins 4 à 5 journées de déplacements en voiture et à pied pour un enquêteur isolé.

« Les données fournies au Secrétariat d'Etat aux Affaires sociales wallonnes représentent la photographie d'une réalité mouvante, expliquent encore les rédacteurs du rapport final. Depuis le passage des enquêteurs sur le terrain, des dépôts ont disparu, de nouveaux se sont créés.

Si l'on veut que l'Inventaire Pollution Wallonie soit utile, l'analyse des résultats et l'adoption de mesures d'assainissement doivent intervenir aussitôt que possible. A cet égard, les autorités publiques ont une responsabilité particulière vis-à-vis des centaines d'enquêteurs bénévoles qui ont réalisé l'inventaire. Ces volontaires ont en effet apporté leur concours dans la conviction que leur travail déboucherait sur des initiatives concrètes de

dépollution et sur l'élaboration de mesures de prévention. »

Assainissement et prévention

En matière d'assainissement, Aves et le C.N.P.S.S. considèrent que la pollution directe ou indirecte des eaux constitue le problème majeur. Il faut donc le traiter en priorité.

Et la prévention ? L'adoption de mesures législatives se révélerait utile en particulier pour la protection des eaux souterraines. D'autre part, dans les procédures aboutissant à la délivrance d'un permis d'exploiter un dépôt d'immondices ou d'établir un exutoire d'égout, il faudrait introduire un avis obligatoire sur l'impact écologique et éventuellement hydrogéologique de ces dépôts et rejets. Les rédacteurs du rapport final proposent également des collectes plus fréquentes d'immondices, surtout des objets encombrants, l'organisation de campagnes d'éducation, la construction d'usines de traitements des déchets et ainsi que de stations d'épuration d'eaux usées. Avis aux pouvoirs publics ...

Et les pouvoirs publics ?

La Société de Développement Régionale Wallonne est actuellement occupée à compiler sur ordinateur l'ensemble des sites pollués afin, dans un deuxième temps, de déterminer le coût de leur élimination.

Reste que l'attitude des pouvoirs publics, locaux notamment, risque de ne pas dépasser le stade de la bonne intention si l'opinion publique ne fait pas pression.

Significatif : 11 commissariats d'arrondissement seulement sur 19 et 94 communes sur ... 262 ont répondu au questionnaire envoyé. Mieux, la plupart du temps, les renseignements fournis se sont révélés inutilisables ...

René SMEETS.